

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 octobre 2018 à 20h00, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 10 octobre 2018

Affichage : le 11 octobre 2018

Présents : 11 membres

L'an deux mil dix-huit, le quinze octobre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE TALLEC, Maire.

Présents : Michel LE TALLEC ; Dominique RIBIERRE; Frédérique CAMOIT; Matthieu CHARBONNIER ; Jean-Claude BERGERON ; René RICOUL ; Michel ETERNOT ; Nathalie DARTUIS ; Agnès GAUDEL HULIN ; Patricia ANDRIEU et Mélissandre RIBIERRE

Absents excusés : Olivier LE CAM; Dorine LEGRAND et Olivier THERET

Pouvoir : Olivier LE CAM donne pouvoir à Frédérique CAMOIT
Dorine LEGRAND donne pouvoir à Nathalie DARTUIS
Olivier THERET donne pouvoir à Jean-Claude BERGERON

Désignation d'un secrétaire de séance : **Matthieu CHARBONNIER**

Le compte-rendu du procès-verbal du 24 septembre 2018 appelle une observation : Le montant du SE 60 pour l'extension de la Grande Mare est inférieur au montant annoncé. 7 679,49 €. Madame RIBIERRE a eu Monsieur NANTIER responsable au SE 60 par téléphone, ce dernier assure que l'extension permettra le raccordement des deux maisons.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des documents sont disponibles au secrétariat de la mairie.

L'Ordre du jour est approuvé par le Conseil municipal.

1. FINANCES : Décisions modificatives

Décision modificative N° 1

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de création d'opérations comptables pour :

- l'acquisition du bois : ouverture de l'opération 1804 Acquisition d'un bien immeuble.
- les travaux électriques : opération 141
- l'achat des panneaux de signalisation : opération 1801

Ainsi des mouvements de crédit sont à noter :

En Investissement :

Dépense

Article	Désignation	N° opération	montant
2117	Acquisition bien immeuble	1804	1 000 €
21312	Travaux électrique Ecole	141	1 600 €
2152	Achat bien meuble	1801	1 800 €

Recette

Article	Désignation	montant
10228	Autres fonds – taxe de cessions de terrains	4 400 €

Par ailleurs, la subvention de la CAF a été inscrite au compte 1318, or Monsieur le Trésorier préconise le 1328.

Aussi, les écritures suivantes sont proposées en recette d'investissement

Article	diminution	augmentation
1318	- 49 260.86	
1328		+ 49 260.86

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative ainsi présentée.

Décision modificative N° 2

Monsieur le Maire souligne que l'affectation du résultat n'a pas fait l'objet d'une délibération.

Ainsi est proposé au membre du Conseil municipal, la décision modificative suivante afin de couvrir le déficit d'investissement :

1068 (opération d'ordre mixte) : 167 672 € Voir délibération en pièce jointe.

2. REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

Monsieur le Maire explique la mise en œuvre de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales.

Par ailleurs, une commission de contrôle doit être créée. La liste suivante sera proposée au Préfet :

Madame Frédérique CAMOIT ; Madame Dominique RIBIERRE ; Madame Nathalie DARTUIS et Monsieur Jean-Claude BERGERON

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle la tenue des élections européennes le 26 mai 2019.

Une permanence devra être effectuée le samedi 30 mars 2019 afin d'assurer la date limite de dépôt des demandes d'inscriptions pour ce vote.

3. AMORTISSEMENT

3.1 Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement comptable des assainissements n'a pas été réalisé, ce qui engendre un déficit d'investissement important. Le risque est que les comptes soient refusés par la Communauté de communes.

Sur conseil du trésorier de Neuilly en Thelle et sur demande de la Communauté de communes, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur une durée d'amortissement.

Le Conseil municipal, décide d'attendre la décision du Préfet avant de se prononcer sur une durée éventuelle d'amortissement.

3.2 Péri scolaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'amortir le bâtiment du péri scolaire sur une durée de 30 ans. Equipement de cuisine : 10 ans

Les subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de 30 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations.

3.3 Travaux réalisés par le SE 60

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'amortir les travaux réalisés par la SE60 sur 5 ans.

3.4 Informatique

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'amortir le matériel informatique acquis en 2018 sur 3 ans.

4. REGIE CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le décret n° 2018-689 du 1^{er} aout 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne.

Par ailleurs, dans une démarche globale de dématérialisation pour répondre à la fois à un jeu d'efficacité et d'allègement de la charge de travail de l'agent, Monsieur le Maire propose la mise en place de TIPI TITRE (Titres Payables par Internet suite à l'émission d'un titre de recette émis par la collectivité).

Ce système de gestion informatisé permet l'instauration du paiement par internet suite à l'établissement d'un titre de recette.

Ce processus permet de ne plus avoir d'impayés et de mettre fin à la régie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la mise en place de « TIPI TITRE » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce projet.

5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Emplois		Catégorie	Agent titulaire	Agent non titulaire	Poste pourvu
REDACTEUR	Nouveau	B	1		non
Adjoints administratif pp 1 ^{er} classe		C	1		oui
Adjoint technique		C	1		oui
Adjoint technique 2 ^e classe-tps non complet		C		1	oui
Adjoint d'animation		C	1		oui
Animateurs	nouveau	Contractuel		2	oui
Apprentie			1		non

Par ailleurs , le Conseil municipal est amené à modifier le temps d'emploi de madame FERREIRA. Son poste ouvert en 2008 pour 5h /semaine n'a pas été modifié. Il convient de le mettre à jour en stipulant son heure hebdomadaire à 13h/ semaine.

6. Etude de devis

PASRAU :

Un devis de l'ADICO pour la mise en paramétrage et le déploiement Connecteur PASRAU est présenté. Ce devis 18DE3196 d'un montant de 134,00 € TTC est accepté.

Deux sociétés ont été sollicités pour le contrat d'entretien des espaces verts.

L'entreprise DURAND, actuellement titulaire du contrat propose ses services pour un montant de 16 800 € HT/ AN avec un engagement de deux ans.

La société DG PAYSAGE propose un devis à hauteur de 16 965 € HT/AN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

A 12 voix **POUR** : Michel LE TALLEC ; Dominique RIBIERRE; Frédérique CAMOIT; Jean-Claude BERGERON ; René RICOUL ; Michel ETERNOT ; Nathalie DARTUIS ; Agnès GAUDEL HULIN ; Patricia ANDRIEU ;. Mélissandre RIBIERRE, Dorine LEGRAND et Olivier THERET via leur pouvoir.

2 abstentions Messieurs Matthieu Charbonnier et Olivier LE CAM (via le pouvoir confié à Frédérique CAMOIT.)

De prendre la société DURAND PAYSAGE pour les années 2019 et 2020.

Autres devis

- Abattage d'un chêne à l'entrée du Coudray pour 845 € avec évacuation par la société DG PAYSAGE unique société à avoir répondu.

Le conseil accepte ce devis.

- Abattage de l'IF dans la cour de la mairie pour 345 € par la société DG PAYSAGE unique société à avoir répondu.

Le conseil accepte ce devis.

- Elagage des arbres en bordure de rue de Caumont avec évacuation par la société DG PAYSAGE unique société à avoir répondu.

Le conseil décide d'attendre d'avantage d'information avant de procéder aux travaux.

7. FETES ET CEREMONIES

1. Commémoration du 11 novembre

Agnès GAUDEL HULIN se chargera de commander et d'aller chercher la gerbe qui sera déposée devant le monument aux morts. Elle se chargera également des courses liées au buffet organisé après la cérémonie.

Seront présents : Mme CAMOIT, M. ETERNOT, Mme GAUDEL -HULIN, M. BERGERON, Mme ANDRIEU, Mme DARTUIS, M. RICOUL, Mme Mélissandre RIBIERRE ainsi que Mme Dominique RIBIERRE et M. LE TALLEC.

2. HALLOWEENN

Halloween : mercredi 31 octobre 2018 – défilé dans les rues du Coudray par le Périscolaire. M. Jean-Claude BERGERON et Madame Dominique RIBIERRE se chargeront d'encadrer le convoi avec des véhicules.

Monsieur RICOUL quitte la séance sur ce point à 22h20.

MARCHE DE NOEL : 24 et 25 novembre 2018.

20 exposants déjà inscrits.

Crèche Vivante : Monsieur le Maire regrette que celle-ci n'est pas lieu et propose une chorale extérieure. Monsieur BERGERON demande à ne pas changer ce qui a été décidé lors du dernier conseil, à savoir pas de crèche pour cette année.

NOËL DES ENFANTS : dimanche 16 décembre 2018, le père-noël défilera dans les rues pour la distribution de cadeaux. Madame CAMOIT s'occupera de commander les colis des anciens qui seront également distribués au cours de cette journée.

QUESTIONS DIVERSES

Une demande de DROIT DE PREMPTION Urbain pour un bois a été reçu. Il s'agit de 5 parcelles situées en zone N.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la carte de Madame CHAZEAUBENEIX qui remercie le Conseil municipal pour le bouquet reçu lors du repas des anciens.

Le lycée LAVOISIER remercie le conseil municipal pour la participation accordé pour le séjour d'un élève domicilié au Coudray.

L'association des restaurants du Cœur remercie le Conseil de la subvention reçue.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 23h05.

Signature du Maire



Signature du Secrétaire de séance



Nom	Emargements
Michel LE TALLEC, Maire	
Dominique RIBIERRE, 1 ^{ère} Adjointe	
Olivier LE CAM, 2 ^{ème} Adjoint	Excusé
Frédérique CAMOIT, 4 ^{ème} Adjointe	
Matthieu CHARBONNIER	
Jean-Claude BERGERON	
René RICOUL	
Michel ETERNOT	
Dorine LEGRAND	Excusée
Olivier THERET	Excusé
Nathalie DARTUIS	
Agnès GAUDEL HULIN	
Patricia ANDRIEU	
Mélissandre RIBIERRE	